

01.01.2026

ECHANGE DE GROUPE HYBRIDE

INFORMATIONS FINANCIERES – MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES - DGEFP

Lors du dépôt du dossier, pour un échange à distance préparant une mobilité en présentiel, une feuille de route (une page) présente le concept avec les mesures de formation professionnelle qui seront mises en place dans le cadre du projet hybride (module à distance + mobilité physique)

Conditions d'éligibilité au financement, pour les échanges d'une ancienneté de plus de 3 ans		
Durée du séjour en présentiel	2 semaines	3 semaines et plus
Durée des sessions en ligne	entre 10 et 20 heures	entre 5 et 10 heures (facultatif)
Conditions d'éligibilité au financement, pour les nouveaux échanges (3 premiers tours d'échanges)		
Durée du séjour en présentiel	2 semaines	3 semaines
Durée des sessions en ligne	entre 5 et 20 heures (facultatif)	

FRAIS PRIS EN CHARGE DES SESSIONS EN LIGNE D'UN ECHANGE HYBRIDE	TARIFS - en € -
<p>1. Réalisation d'une préparation tandem en ligne, (utilisation fractionnée possible) Somme allouée à l'intervenant par heure de préparation Pour chaque heure d'intervention, est prise en charge une heure de préparation.</p>	35,00
<p>2. Assistance technique (forfait) Cette prestation fournie par le professeur tandem permet d'expliquer en amont aux enseignants comment utiliser les outils : plateforme Tele-Tandem®, Zoom, groupe WhatsApp ou autres...</p>	125,00
<p>3. Accompagnement linguistique Heure d'accompagnement : Soutien linguistique dans le cadre des échanges de stagiaires et pour l'interprétation lors des conférences préparatoires au projet à distance</p>	35,00
<p>4. Montant forfaitaire par stagiaire français, attribué à l'établissement - par stagiaire français, sur la durée de l'échange (forfait), sans justificatifs - par stagiaire français, sur la durée de l'échange, sur justificatifs après la fin du projet, jusqu'à Après l'échange, un montant total sera calculé en fonction des coûts réels, sur la base des reçus présentés.</p>	75,00 125,00
<p>Soutien à la préparation et soutien technique dans les institutions ou chez les stagiaires ; le montant forfaitaire doit couvrir les coûts encourus par les porteurs de projets suivants : fournitures de services informatiques (par un prestataire externe), frais de logiciels, frais de matériel technique et informatique, matériel pédagogique et de formation, location de salle, le cas échéant frais de déplacement locaux, frais de diffusion...</p>	

Ce financement ne peut être cumulé avec une subvention de l'OFAJ.